



→ p. 6  
8 mai 2016,  
C'est lier le passé et l'avenir



→ p. 8  
Créer des communes nouvelles,  
C'est décider pour quel avenir ?



→ p. 10  
Entretien la voirie,  
C'est préserver le village

## Sommaire

- ◆ Les vœux du Conseil Municipal
- ◆ Les associations
- ◆ Le C.C.A.S.
- ◆ Exposition du 8 mai 2016
- ◆ Un peu d'histoire
- ◆ Les communes nouvelles
- ◆ Bilan 2015 et travaux 2016
- ◆ La vie dans notre commune
- ◆ Coup de gueule et en bref

# Le mot du maire et les vœux du Conseil Municipal

« Nous savions que tout ce qui nous tient à cœur est mortel et que l'obscurité absolue peut, un jour, faire oublier l'espoir de toute lumière ... » Philippe Mérieux.

Chers concitoyens,

L'année 2015 s'achève malheureusement comme elle a commencé, dans le sang et les larmes. Trop de nos concitoyens sont morts pour avoir simplement voulu vivre librement, dans un pays où la distraction et la convivialité ne sont pas un crime ni une atteinte à je ne sais quel précepte moral. Trop de nos concitoyens sont morts pour que je n'évoque pas ce drame dans cette page et ne rende hommage à ces existences brisées, à ces femmes et ces hommes qui ont été lâchement massacrés, à leurs familles qui les pleurent, aux blessés meurtris dans leur chair et dans leur esprit : hommage à la liberté, hommage à la vie. Des idéaux que tous ne partagent pas et que certains sont prêts à briser par la violence. Les assassins du 13 novembre ont oublié à la fois le prix et l'unicité de toute vie. Ces gestes de guerre ont amené la France à s'engager dans un conflit dont on ne connaît pas l'issue mais qui marquera durablement notre histoire, aussi bien dans les relations internationales qu'à l'intérieur même de notre société.



Si comme l'année passée la crise continue de sévir dans beaucoup de secteurs, la dimension humaine de ce qu'il est convenu d'appeler les attentats dépasse en violence et en souffrances ce que les aléas de la crise et de la gestion politique ont pu générer comme soucis dans notre société, qu'il s'agisse de la situation économique et sociale en France, ou des différentes réformes qui modifient notre présent

...  
Malgré tout, le Conseil Municipal a pu mener à bien quelques projets qui lui tenaient à cœur tout en engageant le village dans la voie des économies budgétaires dictées par la baisse des dotations de l'Etat. Ces sujets sont développés dans le bulletin et je n'en prendrai ici que quelques exemples : Le parc de jeux pour les enfants est pratiquement terminé - et je remercie ici toutes les bonnes volontés qui ont su donner de leur temps pour que ce projet se réalise - quelques travaux ont été réalisés sur les chemins. En contrepartie, la durée de l'éclairage public est diminuée ...

Dans un domaine plus politique, sont apparues cette année des réformes importantes et notamment le regroupement des cantons et des deux régions de Franche-Comté et de Bourgogne. D'autre part, le périmètre de la communauté d'agglomération sera modifié au 1er janvier 2017 avec sans doute une extension d'ECLA dont les décisions, à l'échelle du village, se révèlent parfois ... surprenantes. Enfin, le débat concernant les communes nouvelles a souvent retenu l'attention des élus qui ont participé à de nombreuses rencontres. La présentation organisée cet automne n'a malheureusement pas donné lieu à réponse de la part des habitants du village. Le débat semble aujourd'hui occulté par l'extension d'ECLA. S'il devait se présenter de nouveau, il semble que Pannessières souhaitera garder ses prérogatives en matière de fonctionnement municipal.

Je remercie vivement les membres du Conseil Municipal, le personnel communal, les volontaires du Centre Communal d'Action Sociale. Ils œuvrent tous pour que notre commune vive dans l'harmonie. Merci encore à Claude Chamouton et à Michèle Lafosse pour leurs précieux conseils chaque fois que le maire en a besoin ...

Au nom du Conseil Municipal, et pour tous les habitants du village, je forme les vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2016, dans un village où il fait bon vivre, et dans un pays où, je l'espère, les tensions seront enfin apaisées.

Le Maire

Maurice MONNET

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

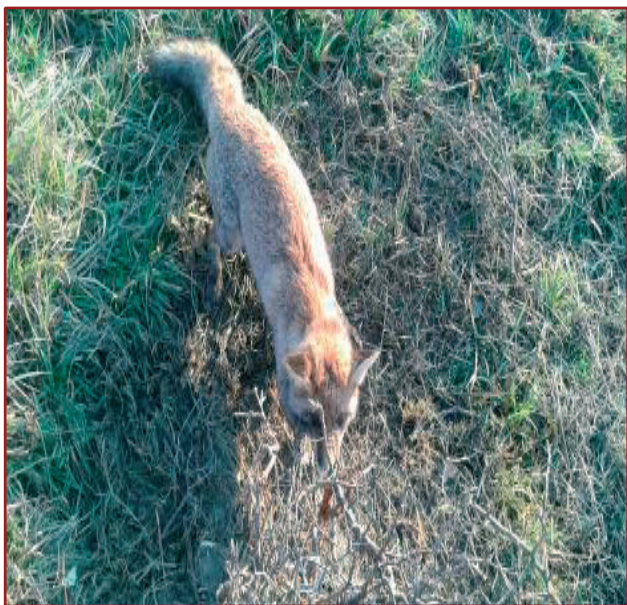
Mercredi	de 14 h à 17 h
Judi	de 9 h à 12 h
Vendredi	de 10 h à 12 h
	de 14 h à 17 h

Permanence du Maire et de ses adjoints :

Vendredi	de 18 h à 19 h
Tél :	03.84.43.18.02
Fax :	03.84.24.48.90



# L'association de chasse



Un premier bilan de mi-saison nous renseigne un peu plus sur une enquête menée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura (FDCJ) au mois d'août dernier et fait naître des inquiétudes au sujet de l'évolution des populations de chevreuils sur l'Unité de Gestion du Premier Plateau et Lacs regroupant 26 ACCA dont Pannessières.

L'été 2015 est comparable à La sécheresse de 2003 qui avait entraîné une disponibilité alimentaire plus faible et de moindre qualité avec une incidence directe sur la survie des faons. La diminution des plans de chasse relative à cette enquête, a eu comme incidence d'attribuer un chevreuil de moins à Pannessières. Mais toutes ces conséquences climatiques ne justifient pas à elles seules la monotonie de nos battues, la difficulté à trouver les voies, alors que les ACCA voisines ont déjà, pour certaines, réalisé leur plan de chasse, ou sont en passe de l'accomplir. Nous n'en sommes qu'à un seul prélèvement sur cinq attributions, avec un minima de

trois prélèvements sur la saison. Le sanglier reste à ce jour absent de nos plaines et forêts, sauf lors de discrets passages pour dîner sans jamais rester pour se remiser ... Peut-être a-t-il des mauvais pressentiments!

C'est une évidence à Pannessières, le grand gibier n'a pas su trouver son habitat sur notre territoire ...

Paradoxalement, l'été 2015 a été plutôt favorable aux observations du lièvre avec une augmentation des attributions répercutée sur notre plan de chasse. Par contre, nous avons trouvé un individu anormalement mort dans une vigne sous crève-c?ur. Il est en cours d'analyse pour en déterminer les causes car déjà plusieurs cas de tularémie ont été répertoriés. (Maladie contractée par les lièvres et transmissible à l'homme par simple contact).

**IL EST FORTEMENT RECOMMANDE DE NE PAS TOUCHER SANS PROTECTION UN ANIMAL QUEL QU'IL SOIT TROUVE MORT.**

Nous pourrons ajuster un bilan complet en fin de saison et nous restons optimistes ...

Depuis deux ans maintenant, nous avons l'obligation de mettre en place des panneaux précisant notre activité de chasse à l'entrée de chaque chemin carrossable constituant le périmètre de battue. Il ne s'agit nullement d'une interdiction de circuler à toutes personnes étrangères à la battue, mais un titre préventif pour l'indication du secteur de chasse organisée ... Tous responsables.

Si l'activité de chasse suscite beaucoup d'interrogations au sein de notre territoire en ce début d'hiver, notre implication à faire vivre et connaître notre loisir reste active par l'organisation de journées de chasse avec l'ACCA Lavigny et la chasse privée des bois Thiébaud (166 ha boisés dont une moitié sur la commune de Pannessières), la fabrication de passage de clôtures, l'implication de Patrice et Martine Pouthier dans le piégeage des nuisibles... Mais aussi avec l'organisation de la soirée beaujolais et la reconduction de notre repas annuel le troisième week-end de mars, si nos prélèvements nous le permettent !

C'est avec l'ensemble de tous les adhérents de la société de chasse que je souhaite une bonne et heureuse année 2016 à tous.

Gaël Monneret.



# L'association loisirs et culture

Bonjour à tous,

Cette année, l'Association Loisirs et Culture a décidé de se mettre en veille pour 2016.

Le poste du président est vacant, si une personne veut postuler, elle est la bienvenue.

Les membres de l'ALC et le président vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Vous pouvez toujours me joindre au 0619769717.

Ch. MARION

## Les activités dans la salle de l'ancienne école

L'ancienne salle d'école des grands s'anime



Le mercredi de 12h45 à 13h30 Rani Chikh de TREMPLIN LANGUES à Lons le Saunier donne une initiation à l'anglais pour les enfants de 4 ans et plus. L'atelier est ludique et théâtral. Ainsi les enfants jouent de petits rôles et sont initiés à une bonne prononciation et une performance spontanée.

Cet apprentissage est bien apprécié par les petits. L'année dernière il y avait un cours pour les adultes mais cette année nous manquions de participants. Si toutefois des personnes, collégiens lycéens ou adultes, sont intéressées contactez la mairie pour bâtir un groupe avec un prix très abordable.

Le mercredi également à partir de 14h l'atelier créatif de Madame Bois réalise de belles décorations et ces dames ont eu la gentillesse de faire don de quelques-unes de leurs œuvres que vous pourrez admirer sur place. Nous les en remercions vivement.

Le jeudi à 18h c'est l'atelier peinture : les pinceaux s'activent avec l'animation Mme Gérard dans une ambiance sympathique. Le premier thème était le village de Pannessières pour une éventuelle exposition au printemps Cet atelier est un véritable lieu de partage de nos connaissances communes et il est gratuit.

# Le Centre Communal d'Action Sociale

## Le spectacle de Noël



Petits et grands se sont retrouvés salle du foyer le mercredi 16 décembre pour une activité pain d'épices en vue de préparer le buffet de la fête de Noël. Quel que soit l'âge, tous étaient conviés dans le but d'un échange intergénérationnel avec l'idée de passer un agréable moment de convivialité dans la commune.

Le vendredi 18 décembre, la compagnie de la Lune avec son spectacle « Dehors les clowns ! » a diverti les enfants, leurs parents et grands-parents, avant que le Père-Noël ne paraisse, hotte comme toujours bien garnie, afin d'opérer sa traditionnelle distribution auprès des plus jeunes.

Enfin, la soirée s'est achevée avec la dégustation des réalisations culinaires du mercredi auxquelles se sont

ajoutées quelques préparations salées et sucrées. Une fois de plus, un grand merci aux cuisiniers et cuisinières de notre commune pour leur participation et pour avoir contribué à cet agréable moment de partage et de convivialité.

## Le séjour des séniors



Après Le Lavandou en 2014, les séniors ont pris la route de l'Auvergne en juin dernier pour une semaine de découvertes gastronomiques et culturelles telles que la visite d'une distillerie de verveine, de la ferme de la bière et de la lentille ou encore une excursion au Puy en Velay. Les participants étaient hébergés dans un village de vacances doté d'un SPA, d'une piscine chauffée et d'une équipe d'animation notamment pour les soirées. Bonne humeur et fous rires garantis !

Les avis sont unanimes : le rendez-vous est déjà pris pour le voyage de 2016 dans la région d'Embrun (Hautes-Alpes). Le séjour est prévu pour la semaine du 4 au 11 juin 2016 avec un programme riche en divertissements : une excursion chaque jour (Embrun, le Queyras et une approche de la haute montagne avec St Véran, le tour du lac de Serre-Ponçon, l'abbaye de Boscodon...), la découverte-dégustation de produits locaux, des jeux d'extérieurs et d'intérieur et bien sûr des soirées animées.

Pour plus de renseignements sur le séjour 2016, contacter Sara Gallasso au 06 28 07 27 90.



# La commémoration du 11 novembre



Les conditions météorologiques particulièrement clémentes de cet automne ont permis aux pannessiérois, à l'issue de la cérémonie, de partager un moment de convivialité avec un vin d'honneur servi dans la cour de la mairie. Un grand merci à tous ceux et celles qui ont participé à la confection du buffet. Suite à cet apéritif, le CCAS offrait un repas à l'hostellerie des Monts Jura pour nos concitoyens de plus de 70 ans. Rappelons qu'une nouvelle formule a été proposée à nos anciens en 2015, pour des raisons de contraintes budgétaires : ceux qui n'ont pas été présents au banquet du 11 novembre se sont vus remettre le traditionnel « colis » de fin d'année.

## L'exposition du 08 mai 2016

Comme les années précédentes, une exposition sera organisée dans les salles de la mairie le 8 mai. Cette année, les organisateurs ont voulu mettre l'accent sur le village de Pannesières, son passé, son présent, l'évolution de ses rues et de ses paysages, ses endroits un peu mystérieux ou plus pittoresques, les angles de vue originaux qui dévoilent parfois d'autres aspects de notre commune, moins connus mais souvent plus « artistiques » et que l'on aime à contempler.

Parce que photographe, c'est maintenir la mémoire en fixant l'instant. Les souvenirs ne se dissipent jamais. Ils demeurent tous cachés sous la fine croûte de la conscience. Parfois un geste, une image suffisent à les ramener à la réalité. Photographier, c'est aussi donner vie à des moments que l'esprit oublierait, emporté par le rythme rapide de la vie. Une photographie, c'est un fragment de temps qui ne reviendra pas.

Pour organiser cette manifestation, Claude Chamouton a réuni auprès de lui Daniel Tabel, Francine Jacquet et Nicolas Garcin. Toutes les bonnes volontés sont naturellement les bienvenues.

Nous invitons tous ceux qui désirent participer à cette exposition, soit par des clichés récents, soit en utilisant des cartes postales ou encore des peintures du village, à prendre contact avec les responsables qui ont la volonté de mettre en place la plus belle, mais aussi la plus intéressante des expositions.

# Histoire d'un rattachement mouvementé :

## La Lième- Pannessieres 1822 (suite)

Les épisodes précédents (bulletins municipaux n°4, n°9 et n° 11) ont montré combien le rattachement de La Lième à la paroisse de Pannessieres avait créé de vives tensions entre les deux communautés. Pour les habitants de La Lième, le deuxième coup d'assommoir arrive le 17 juin 1819, quand devant le conseil municipal réuni :

« Présents Claude -François Bayard, Maire, Denis Paillot, Adjoint, Anathoile Faivre, Alexis Terrier, Joseph Pelletier, Nicolas Pelletier Jean-Étienne Pellier, Jean-Claude Paillot et Claude Mouillard, membres du conseil Municipal et plusieurs habitants,

A cette séance, le Maire donne communication au conseil et aux habitants réunis, d'une lettre de M le Préfet en date du 9 juin courant, par laquelle il invite M le Maire à convoquer le dit conseil municipal pour délibérer sur les avantages ou les inconvénients qu'il y aurait en réunissant la commune de La Lième à celle de Pannessieres.

Le conseil, après avoir pris connaissance des dispositions de cette lettre, a délibéré ce qui suit :

Considérant que la commune de La Lième, sous aucun rapport ne trouverait son avantage à être réunie à celle de Pannessieres, qu'au contraire, il en résulterait les plus graves inconvénients

- Parce que la commune de Pannessieres ayant des revenus et même des affouages annuels pour faire face à ses dépenses, ne manquerait pas de faire supporter à celle -ci qui n'a aucun revenu, une partie de ses dépenses, aussi elle supporterait les charges de cette commune sans participer à son avantage.

- Les habitants de La Lième, pour la plus petite affaire administrative seraient obligés d'aller à Pannessieres, ce qui leur occasionnerait des déplacements onéreux.

- Considérant enfin, que depuis un temps immémorial, la commune de La Lième a formé sa commune et son administration, que sa population, loin d'être diminuée s'est beaucoup augmentée dans ces derniers temps, raisons pour laquelle elle doit, plus que jamais, former et composer sa municipalité sans être réunie à d'autres.

En conséquence, le Conseil Municipal prie Monsieur le Préfet, à qui la présente délibération sera soumise, d'abandonner le projet de réunion des deux communes de Pannessieres et La Lième, et d'ordonner que la commune de La Lième continuera à l'avenir de former seule son administration municipale comme par le passé.

Si, contre toute attente, Monsieur le Préfet pensait que l'administration de La Lième dû être supprimée, le conseil estime qu'il lui serait plus avantageux d'être réuni à la commune de Chille qu'à celle de Pannessieres en raison de la proximité et que leurs propriétés sont en plus grande partie du côté du territoire de Chille, qu'ils ont aussi plus de rapports avec cette dernière commune et enfin qu'il leur serait plus avantageux pour les communications administratives d'être réunis à Chille puisque cette commune, où ils sont journellement obligés de passer, leur offre beaucoup plus de commodités.(17 juin 1819)

(Il est intéressant de noter, qu'à deux siècles d'intervalle, la notion d'intercommunalité ne remporte pas d'emblée l'agrément de tous.)

Jean- Paul Terrier

# Les communes nouvelles

## COMMUNES NOUVELLES ET INTERCOMMUNALITES : DES PROJETS DE TERRITOIRE

Pannessières face à son avenir.

Compte-rendu de la réunion de présentation du 24 septembre

Si depuis quelques mois on évoquait la création de communes nouvelles, c'est le lundi 8 juin, au cours d'un bureau élargi, que monsieur le Président d'ECLA présente les détails de la loi qui offre une formule rénovée de regroupement des communes. Pour une commune plus forte parce que plus peuplée, il propose aux maires de former une nouvelle entité administrative en regroupant les vingt cinq communes de la communauté d'agglomération. Il engage ainsi un débat et une réflexion qui vont se poursuivre tout au long de l'été. Ils aboutiront à la création de quelques communes nouvelles dans notre secteur géographique, mais le projet initial d'une grande réunion des communes n'est à ce jour pas concrétisé.

Le dispositif de fusion de communes du 16 juillet 1971 dite loi Marcellin, n'a eu qu'un succès très limité, contrairement aux procédures similaires mises en place chez nos voisins européens.

La loi du 16 décembre 2010 reprend le dispositif et donne plus de poids au rôle des conseils municipaux ou communautaires qui peuvent engager les projets de regroupement au même titre que le préfet.

La loi du 16 mars 2015 vient apporter un volet fiscal au dispositif : si la commune nouvelle est constituée avant le 1er janvier 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'Etat (environ 50000€ pour Pannessières en 2014) est consolidée pour 3 ans, ce qui amortit la baisse du revenu des communes.

Cette loi entre dans le dispositif plus général de la loi NOTRe qui refonde le fonctionnement des territoires français en renforçant notamment la notion d'intérêt communautaire. Ainsi, elle modifie les seuils de population des intercommunalités (15000 habitants sauf dérogations.) Elle proposait également des élections de délégués au suffrage universel sur l'ensemble de l'intercommunalité, proposition rejetée par le Sénat.

La nouvelle entité administrative se choisit un nom et établit une charte entre les différentes commune d'origine pour régler son fonctionnement : rôle des maires délégués, mutualisation des personnels et des biens ...

Jusqu'en 2020, les maires et conseillers élus en 2014 sont conservés dans le conseil de la nouvelle commune jusqu'à un maximum de 69.

En 2020 ont lieu des élections municipales. Au vu du nombre d'habitants, c'est un scrutin de liste qui est organisé pour désigner le nouveau conseil municipal. Un maire issu de ce conseil peut être désigné pour chaque commune déléguée appartenant à la commune nouvelle. Il exerce alors des fonctions administratives et de police.

Au point de vue financier, un avantage certain est celui de la consolidation pendant trois ans de la Dotation Générale de Fonctionnement versée par l'état si la commune nouvelle est constituée avant le 1er janvier 2016. Un seul budget est décidé par le conseil et réparti en termes de fonctionnement et d'investissement sur les différentes entités qui composent la commune nouvelle. Il est également prévu, afin d'amener tous les habitants à une égalité devant l'impôt, de lisser les taxes locales et les taux d'imposition sur une durée maximale de 12 ans.



# Les communes nouvelles

Pour Pannessières, l'adhésion à une commune nouvelle comportant les 25 communes d'ECLA n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour. De nombreuses communes se sont prononcées contre ce regroupement. Il est d'autre part difficilement envisageable aujourd'hui de former une commune nouvelle avec un ou des villages proches. Il est malaisé également de fixer les réels bénéfices d'une telle opération. Pannessières y perdrait ce qui lui reste d'autonomie, surtout si la fusion se faisait avec une commune plus peuplée, et les taxes ne pourraient qu'augmenter. Il n'est pas certain que la mutualisation complète des personnels de service (secrétaire, agents) offre plus de souplesse et de confort pour les habitants.

Par contre, il est éminemment souhaitable de développer la coopération avec d'autres communes d'importance égale afin de réduire les coûts dans l'achat de matériel par exemple.



## INTERCOMMUNALITES

Le projet préfectoral portant sur la nouvelle carte des communautés de communes a été présenté en fin d'année. Il soulève de nombreuses discussions dans les communautés limitrophes d'ECLA, et notamment chez nos voisins de la Haute Seille. Certes le nombre minimum de la population d'une communauté a été relevé à 15000 habitants, chiffre réduit de moitié si la densité de la population est inférieure à la moyenne nationale, mais ce seuil risque de ne pas être atteint.

Vous avez sans doute suivi dans la presse les nombreuses prises de position et protestations des différentes communes de la Haute Seille qui refusent notamment que leur communauté soit démembrée et partagée entre plusieurs groupements, réduisant à néant une longue et fructueuse collaboration. C'est au mois de mars prochain qu'expirera le délai de réflexion et qu'une solution conforme au règlement devra être proposée aux services de la préfecture.

Aujourd'hui ECLA, dans ses dernières délibérations, se propose d'accueillir toutes les communes qui voudraient entrer dans la communauté. Il semble que le cas du Val de Sorne soit déjà résolu et que cette communauté participera à ECLA en janvier 2017.

Ces modifications vont certainement apporter des transformations dans la vie de la Communauté d'Agglomération et dans son administration, d'autant plus que les compétences des futurs entrants sont parfois différentes de celles d'ECLA et qu'il faudra harmoniser des fonctionnements différents, sans alourdir une gestion qui présente parfois de réelles difficultés.

# Bilan des projets de 2015 et travaux de 2016

L'année 2015 aura vu de nombreux chantiers sur le territoire du village, des travaux plus ou moins importants et coûteux, mais qui tous ont permis l'entretien de notre patrimoine. Les deux chantiers les plus importants auront été la réfection du toit de l'église par l'entreprise Rotondo et l'aménagement du terrain de jeux pour les enfants. C'est l'entreprise ROTONDO qui, dans la très forte chaleur de juillet, a nettoyé et remis en ordre les laves du toit. Aidée financièrement par le Conseil Départemental et le Sénateur Gérard Bailly - qu'ils en soient remerciés - la commune a pu réaliser cet entretien pour 12000 €.



Le parc de jeu aura lui coûté 16000 €, essentiellement pour des travaux de terrassement réalisés par l'entreprise TGDR, et pour l'achat des équipements. Ce sont des bénévoles qui ont su donner de leur temps et qui ont posé les jeux et les différents aménagements.

Par ailleurs, l'entreprise PETIJEAN a rénové une partie du chemin Villard défoncé par les pluies, et un fossé à La Lième. Le service voirie d'ECLA a réparé le chemin de la Crucelle. Une conduite d'eau neuve, financée par le Syndicat des eaux de l'Heute, alimente maintenant le quartier de Comberlan, proche de Chille.

Le broyeur d'accotement a du être remplacé cet été. Cet outil est le gage du bon entretien des talus de nos routes que nombre de communes nous envient.

## Projet 2016 ...

Afin de conserver le village en bon état, il est prévu de consacrer une somme conséquente à la réfection du chemin de Cluson et de la ruelle des Magniens, voies dont le revêtement est entièrement dégradé. Il est prévu également de réparer le toit de la grange de la mairie et de reprendre le tracé de la ligne blanche médiane sur la RD 471 La salle des fêtes est en triste état. C'est un constat récurrent depuis de nombreuses années. Il faudra donc tenter de résoudre la difficile équation dont les termes sont : emplacement, mise aux normes, financement ... Et aboutir ou non. Ces projets sont évidemment conditionnés aux finances communales. Ils ne sont certes pas considérables, mais ils permettront de garder à notre village tout son attrait.

# La vie dans notre commune

## LE GAEC COMPAGNON A LA LIEME

Depuis le début du siècle dernier les générations se sont succédées : Jules, Albert, Claude, Jean-Claude, Mathieu, Victor. Une lignée qui aura su conserver le patrimoine familial tout en évoluant au long des années.

De nos jours avoir un métier ne suffit plus. Il faut savoir se démarquer et offrir des activités susceptibles d'attirer l'attention des clients, il faut s'ouvrir à la diversification.

Depuis plusieurs générations la famille Compagnon exploite une ferme familiale. Claude et Jacqueline ont cédé la place à Jean-Claude et Sylvie. Durant plusieurs années, l'élevage de vaches laitières avait suffi à faire vivre l'exploitation. En 2010, le fils du couple, Mathieu, obtient son BTS agricole et Sylvie s'installe. Le GAEC Compagnon renaît. Aujourd'hui c'est une équipe composée de 4 personnes qui s'organise pour faire fonctionner le GAEC : Jean-Claude, Sylvie, Mathieu et un employé Eric Monpontet. Ils sont épaulés par la venue de Victor en alternance entre l'école et la ferme, ce qui a permis à Sylvie d'ouvrir une nouvelle activité qui sera un plus dans l'avenir. En effet, la rénovation d'un appartement dans l'ancien corps de ferme à vu le jour. Constitué de 120m<sup>2</sup>, il peut accueillir jusqu'à 8 personnes. Mis en ligne sur le site AMITEL il est disponible à la location pour des séjours à la campagne.

Au cours des années précédentes, une première recherche d'activité complémentaire a dirigé l'entreprise vers l'élevage de la limousine, race bovine française rustique originaire du Limousin, qui est principalement vouée à la production de viande.

Le Gaec commercialise la viande par une vente directe à la ferme. Chaque mois, une bête est amenée à l'abattoir. Une moitié part à la distribution magasin au marché paysan de Perrigny et l'autre est vendue en cassettes de 15kgs. Une liste d'attente est déjà complète jusqu'en février. Pour en bénéficier, il suffit d'appeler et de se positionner sur la prochaine liste.

Victor le plus jeune des fils, actuellement un bac en poche, a décidé de poursuivre ses études en les complétant par une année de formation alternée dans le domaine familial et préparer une certification en spécialisation laitière. Il ne souhaite pas s'arrêter là et il envisage déjà une année complémentaire dans un domaine différent. En effet, depuis 3 à 4 ans, une production de miel est venue enrichir la diversification et Victor souhaite enrichir son savoir dans ce domaine. Bravo à cette jeunesse qui recherche à acquérir diverses connaissances afin de faire prospérer l'entreprise familiale. Nous souhaitons courage et réussite familiale à toute cette équipe.





## Coup de gueule

Dans une page précédente, j'ai déjà évoqué les difficultés administratives d'ECLA. Il semble que plus la communauté est importante, plus on éloigne les administrés de leur administration. Administration que l'on confie à des hommes de plus en plus loin du terrain, des populations, de leurs attentes et de leurs problèmes. Ces techniciens - devrais-je écrire ces technocrates ? - connaissent certes parfaitement leurs spécialités, rompus de plus à toutes les finesses et autres subtilités de l'administration, et vous considèrent inévitablement de fort loin, béotiens que vous êtes, ignorants du tout puissant règlement, ignorants de la Technique et du Savoir qu'ils possèdent et qui légitiment leur fonction.

En ces temps où l'on se rend compte que des fossés incommensurables se créent entre les hommes qui, nous dit-on, ne savent plus se parler ni vivre ensemble une culture commune, il serait bon, pour l'harmonie des relations humaines, que ces mêmes techniciens s'intéressent de plus près, et plus humainement au fonctionnement de chacun de nos villages. Ils pourraient en apprécier leurs particularités et en tenir compte lors de leurs décisions. Il serait alors possible qu'ils considèrent que ces lieux de vie ont chacun une particularité, une existence propre, un patrimoine, une histoire ; et que durant des décennies, des hommes leur ont donné une âme en choisissant, décidant, édifiant ce qui fait aujourd'hui leur identité.

Naturellement, l'appartenance au groupe, à la communauté d'agglomération par exemple, oblige à respecter un cadre et des obligations communes. Et il est indéniable que dans beaucoup de domaines, ces liens ainsi créés sont profitables à tous : entretien de la voirie, manifestations sportives ou culturelles, aménagement économique ... Mais c'est oublier, si l'on serre ce cadre comme un carcan, que c'est la spécificité de chacun qui donne de l'intérêt à la vie et génère la création, et que sans souplesse ni une part de liberté, sans reconnaissance des singularités de chacun, on ôte à chacun son sens de la responsabilité, on désespère toutes les bonnes volontés, on brise tous les efforts de développement.

Tous ces propos pour me plaindre amèrement de l'incompréhension de l'administration et du manque de dialogue entre la commune et la direction du SIAAL, service en charge de l'assainissement dans ECLA. Malgré de nombreux courriers, aucune réponse ne m'est faite concernant certains désaccords ou dysfonctionnements, certes insignifiants au regard des grandes réalisations de ce service, mais qui montrent, dans l'absence d'intérêt manifesté par les responsables, le peu de cas que l'on fait parfois des observations ou des demandes, à mes yeux pourtant justifiées de la commune de Pannessières. Si les propositions, si les projets, si la gestion des problèmes échappent totalement à ceux qui les vivent ou les subissent, qui s'en souciera ?

M. MONNET

## Etat civil 2015 2<sup>e</sup> semestre

### **Naissance :**

Margaux COMPAGNON née le 17/08/2015

Daiven BELFY né le 03/10/2015

Ines MOSIMANN née le 29/10/2015

### **Mariages :**

Elodie ROYOT et Maxime DOUVRE célébré le 04/07/2015

Adeline MOREAU et Radi ZOURAK célébré le 05/09/15

Caroline LACHAL et Benoit PARISOT célébré le 10/10/2015

### **Décès :**

Roger PRUDENT

## Information cartes jeunes

La mairie renouvelle cette année l'opération « cartes jeunes » et en conserve la gratuité pour les moins de 20 ans. Les personnes désireuses de détenir cette carte devront s'inscrire en mairie avant le 25 mars. Les cartes ne seront délivrées que si elles auront été commandées.

Cette information sera relayée par affiche, par un mail à tous les habitants et à ceux qui possédaient une carte en 2015.